

partie servira à payer la pension du sous-inspecteur Joseph-Hosanna-Maurice Poitras.

J'appuierai la motion pour la bonne marche des affaires de l'État, mais j'aimerais qu'il y ait moins d'ingérence dans les opérations de la Gendarmerie royale. Si les officiers de cette force de l'ordre étaient autorisés à diriger cette division du gouvernement comme ils savent le faire, et comme ils entendent le faire—et ce sont eux qui se sont fait une réputation au cours de ces 97 années—le sens moral de cet organisme du gouvernement serait plus élevé qu'il l'est aujourd'hui par suite de certaines ingérences politiques. Je suis fier de proclamer ici mon entière confiance envers le commissaire McClelland de la Gendarmerie royale et j'espère que d'autres députés en diront autant, en dépit des attaques portées contre cette force par deux membres de cette Chambre hier après-midi.

M. Knowles: Monsieur le président, il est maintenant évident que la Chambre des communes sera en congé d'ici peu. C'est là une expérience assez inusitée dans la vie parlementaire de nos nouveaux collègues. Ils ne savent probablement pas ce qu'est un congé, car nous avons siégé presque sans arrêt depuis les élections de 1963. Nous pensons tous, sans doute, qu'un congé est souhaitable. Il est souhaitable pour les députés eux-mêmes afin qu'ils puissent interrompre leurs travaux ici, à Ottawa, pour rencontrer leurs commettants un peu plus souvent. Il est souhaitable aussi pour le gouvernement, qui pourra apporter un peu plus d'attention aux mesures législatives qu'il a l'intention de présenter au Parlement.

Néanmoins, je regrette, monsieur le président, que nous laissions tant de travaux inachevés. Je sais qu'à cette étape de la session, on ferait la sourde oreille à mes prières d'achever certains travaux avant de prendre congé. Je vais tout de même énumérer certains articles importants qui, du moins je l'espère, seront étudiés pendant le congé, de sorte que, dès la rentrée, nous puissions agir en conséquence.

Le premier article que je voudrais mentionner est le montant des pensions de la sécurité de la vieillesse. La question a été assez longuement débattue au cours des réunions du comité du régime de pensions du Canada, réunion qui ont eu lieu pendant le congé de Noël. Les membres de ce comité se souviendront que nous avons tenté de faire adopter des motions visant à recommander que les pensions de la sécurité de la vieillesse soient portées à \$100 par mois. Nos efforts

ont été infructueux, mais certains d'entre nous, notamment des libéraux faisant partie du comité, ont soutenu qu'il fallait prendre des mesures pour améliorer la situation des pensionnés actuels et des gens qui n'auront pas droit à la pension, aux termes du régime de pensions du Canada; ils ont affirmé qu'on agirait dans ce sens.

• (6.40 p.m.)

Il y a eu, de fait, une amélioration lorsque l'âge relatif à la pension de sécurité de la vieillesse a été réduit de 70 à 65 ans. Néanmoins, l'étagement du décalage ne se fait que d'année en année: 69 ans en 1966, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à 65 ans en 1970. C'est là une excellente initiative, monsieur le président, mais qui n'est d'aucun secours pour les gens qui bénéficient déjà de la pension de sécurité de la vieillesse. Je suis fermement convaincu que le gouvernement et le Parlement actuels ne s'en tireront pas à si bon compte, en ce qui concerne la pension de vieillesse en soi, et qu'il leur faudra en venir à des mesures concernant le montant de la pension des vieillards. J'exhorte vivement le gouvernement à réexaminer sa ligne de conduite au cours du congé, s'il ne trouve pas le moyen de le faire ce soir, quant au montant de la pension de sécurité de la vieillesse.

J'ai une résolution au *Feuilleton*, maintenant la quatrième sur la liste des avis de motion provenant des députés, qui vise cela même. Elle demande au gouvernement d'étudier l'opportunité de présenter une mesure ayant pour effet de porter à \$100 par mois la pension prévue par la loi sur la sécurité de la vieillesse. Je crois que c'est une question des plus importantes et je regrette qu'en dépit de l'appui général qu'une telle mesure commande à la Chambre, nous ajournons la session sans avoir majoré la pension de sécurité de la vieillesse qui est encore de \$75 par mois. Cela n'est pas suffisant.

Je passe immédiatement, monsieur le président, à un autre sujet qui est relié, et que le gouvernement lui-même a rattaché à la question dont je viens de parler. Il s'agit de la proposition du gouvernement de présenter ce qu'on appellera le régime d'assistance du Canada. Il en était fait mention dans le discours du trône au début de la session et le premier ministre en a donné une explication assez détaillée lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'était une mesure législative qui paraissait mettre en vigueur les déclarations faites en comité au sujet du régime de pensions du Canada, notamment qu'on ferait quelque chose pour les personnes qui n'auraient pas droit à des prestations en vertu du régime de pensions du